

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.

RÉCLAMES..... 50 =

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Ce que coûte l'amitié d'un Pape

Ce que nous savons, pour le moment d'une façon certaine, c'est que tous les catholiques, même au lendemain de l'Assemblée plénière de l'Episcopat, ne sont pas parfaitement d'accord entre eux. Dans la lettre qu'a publiée *Le Temps* quelques-uns se sont permis de dire à leur « Très Saint-Père » quelques vérités, dans une forme assurément respectueuse, mais avec une liberté de langage qui montre combien de vrais chrétiens, frottés de logique et de raison, s'accoutument mal du dogme de l'infaillibilité papale et supportent avec peine le joug autoritaire des prélats étrangers qui gouvernent le Vatican.

Ce que nous savons aussi, c'est que la solution, quelle qu'elle soit, qui tranchera le différend survenu entre l'Assemblée des évêques de France et les chefs étrangers de l'Eglise, se poursuivra au milieu de l'indifférence générale et se heurtera, si elle est illégale, à un gouvernement décidé à appliquer la loi.

Ce que nous savons encore, c'est que la République Française n'a pas à compter sur l'amitié de Pie X, et, il faut bien l'avouer, nous ne nous en plaignons pas.

Nous savons trop ce que coûte l'amitié d'un Pape. Les récents aveux de M. Emile Olivier nous ont pleinement édifiés à ce sujet.

Il ressort clairement des déclarations faites à M. Gaston Leroux par l'ancien Premier Ministre de l'Empire, et reproduites dans *Le Matin* du 29 juillet, que c'est pour conserver Rome au Pape Pie IX que Napoléon III a repoussé l'alliance de l'Italie et de l'Autriche, après les élections de 1869 et avant que les négociations avec l'Allemagne n'aient été rompues :

« Je ne puis qu'adhérer à l'idée d'une triple alliance entre la France, l'Autriche et l'Italie, dont l'union présentera une puissante barrière à d'injustes prétentions et contribuera ainsi à établir sur des bases plus solides la paix de l'Europe. »

Voici ce qu'écrivait Emmanuel II et voilà ce qu'il réclamait :

« Je ne pourrai prendre un engagement formel à ce sujet avant que la convention du 15 septembre 1864, relative aux Etats du Saint-Siège, n'ait de nouveau reçu, de part et d'autre, sa pleine et entière exécution. »

Comme prix de son alliance, le Gouvernement Italien réclamait l'évacuation de Rome par les troupes françaises et la faculté d'en faire ce qu'elle est aujourd'hui : la capitale de l'Italie. L'Autriche marchait d'accord avec l'Italie. Les lettres de l'Empereur François-Joseph en font foi.

Plutôt que d'accepter ces conditions, Napoléon III préféra s'engager dans une guerre folle avec l'Allemagne. « Abandonner le Pape, c'eût été une lâcheté » s'écrie encore le Ministre au « cœur léger ». « Le Pape n'était-il pas le parrain du Prince Impérial ! »

Ainsi, c'est pour conserver l'amitié du Pape que le gouvernement impérial a négligé de former la triple alliance Franco-Italo-Autrichienne, qui devait « présenter une puissante barrière à d'injustes prétentions et contribuer ainsi à établir sur des bases plus solides la paix de l'Europe », selon la parole même du roi Emmanuel II !

C'est pour conserver l'amitié du Pape que Napoléon III s'est lancé seul dans la plus téméraire des aventures contre l'Allemagne alors que des souverains personnels ne permettent d'affirmer que sa puissance militaire lui avait été signalée comme invincible par ses plus intimes conseillers !

C'est pour conserver cette amitié sainte que l'Empereur a sacrifié des milliers de vie humaines, et que la France a perdu deux provinces et payé cinq milliards d'indemnité !

C'est pour que le Pape continue de régner en souverain à Rome, où il ne régné plus, que la France vaincue, malgré son courage, a vu l'Allema-

gne triomphante proclamer l'unité de son Empire, et a subi pendant de longues années le joug d'une triplice qui dominait l'Europe.

Ce que nous a coûté l'amitié de Pie IX, nous ne le savons que trop aujourd'hui. Sans parler des milliers de vies humaines que tant d'entre nous ont pleurées, sans parler de l'Alsace et de la Lorraine, que nous regrettons encore, cette amitié nous a coûté seize milliards, c'est le chiffre auquel M. Gabriel Hanotaux évalue dans son histoire, les frais de la guerre et de la reconstruction de notre puissance militaire. Il faut y ajouter les centaines de millions que les armements d'une Allemagne puissante nous obligent à consacrer chaque année à des œuvres de guerre.

Voilà ce que nous a coûté l'amitié de Pie IX : près de la moitié de notre dette, dont les charges énormes viennent grossir chaque année les sacrifices que nous impose l'état d'une Europe, qui s'est heureusement quelque peu modifiée, mais que nous avions laissé se coaliser contre nous.

Que les prélats délibèrent à nouveau, que les catholiques se disputent et que Pie X nous maudisse, peu importe.

Bénissons Dieu de nous avoir préservés de l'amitié du Pape.

Qui sait ce qu'elle nous eût coûté ?

Jean CODET
Député

EN RUSSIE

Deux grands-ducs en fuite

Le *Journal* a reçu de son correspondant de Berlin le télégramme suivant :

« Mardi matin, à 3 heures, un train de luxe s'arrêta quelques minutes dans la gare du jardin zoologique de Charlottenbourg. Il est certain que deux grands-ducs russes, dont on ne donne pas les noms, se trouvaient dans ce train, venant de Pétersbourg. Des mesures d'ordre extraordinaires avaient été prises pour assurer la sécurité de leurs personnes contre tout attentat. Après trois minutes d'arrêt seulement, le train repartit dans la direction de Cologne. Le passage de ces voyageurs, enveloppés de mystère et de précautions a produit une grande sensation dans Berlin, où le bruit s'en est bientôt répandu. »

« Le bruit court avec persistance que ce départ est une fuite significative, que le tzar ne retournera pas à Pétershoff, et qu'une révolution de palais éclatera dans quelques jours. »

L'ère des attentats

Ce matin, le général Droschewski, membre du Conseil de la guerre, a été blessé d'un coup de revolver à la cuisse, alors qu'il traversait la ville en voiture. L'auteur de l'attentat a pris la fuite.

Hier soir, un soldat en état d'ivresse, rencontrant des officiers en voiture, arrêta le véhicule et brandit son sabre en s'écriant :

« Vous vous prélassiez en voiture, tandis que nous sommes obligés de faire des patrouilles dans les rues. »

Sur quoi, un officier, tirant son revolver, fit feu sur le soldat qu'il blessa mortellement.

A Dublin, la police a arrêté les membres du Comité terroriste local, accusés du meurtre de plusieurs agents de police et fonctionnaires.

Prochains Massacres

Des agents accompagnés de soldats ont fait le tour de la ville, pratiquant des incisions dans les arbres en face des boutiques tenues par les juifs, de façon à fournir aux perturbateurs du futur progrom militaire des indications toutes prêtes. Une enquête faite par le maire sur la requête des représentants des juifs a confirmé le fait ; la plus grande panique régné depuis lors.

Un fonctionnaire de police qui, au cours du progrom de l'année dernière, tua de sa propre main, dans une

seule maison, deux familles juives comprenant onze personnes, a été jugé aujourd'hui. Bien que l'assassinat fut largement prouvé et ne pût être nié, le procureur de la cour n'a condamné le meurtrier qu'à trois ans de prison ; trois autres accusés convaincus d'avoir détruit et mis à sac de fond en comble une demeure juive, sans avoir toutefois commis de meurtre ont été acquittés.

Le Comité local de l'Union du peuple russe a envoyé à l'Empereur une pétition l'implorant de ne pas admettre les juifs dans les Universités et de déplacer le préfet qui s'oppose aux progroms.

Arrestation d'un journaliste italien

Le journal socialiste *Avanti* annonce que son correspondant de Saint-Petersbourg, M. Krydelzow, dont le vrai nom est Fitz Patrick, sujet anglais d'origine irlandaise, a été arrêté.

Les deux politiques du Tsarisme

Les événements qui se produisent coup sur coup dans l'Empire russe laissent l'impression de cette formidable anarchie que Taine dénonçait en France, à l'aurore de 1789. Les séditions de soldats, les insurrections, les soulèvements agraires n'ont, jusqu'ici, abouti qu'à de sanglantes répressions. Les attaques des partis d'opposition sont incohérentes, inorganisées, si bien qu'elles perpétuent le désordre sans engendrer une solution pratique.

Par ailleurs, le pouvoir donne le spectacle de l'indiscipline, de l'incertitude chronique, en adoptant des programmes au jour le jour, en provoquant ou en encourageant des actes qui contredisent ces programmes.

Les violences réactionnaires, les pillages militaires, les massacres tolérés, comme celui de Kielce, en Pologne, attestent, encore bien plus que le renouvellement même des attentats terroristes, la faiblesse gouvernementale. Il est évident que des événements déshonorants, tel que celui de lundi, n'interviendraient pas si les fonctionnaires civils et militaires ne sentaient point le relâchement de l'autorité, et si, à côté du pouvoir officiel, ne s'exerçait par un pouvoir occulte plus obéi.

M. Milioukoff, l'un des chefs du parti libéral russe, interrogé par un de nos confrères, caractérisait ainsi la situation : une révolution impuissante en face d'un gouvernement incapable. L'on ne saurait mieux dire.

Jusqu'ici, la révolution, qui dure depuis vingt mois, n'a pas réussi à renverser l'autocratie, et l'autocratie qui s'appuie sur plusieurs siècles de traditions n'a pas abouti à refouler la révolution. Les deux éléments aux prises demeurent, en quelque sorte, sur leurs positions.

Serait-ce donc, comme l'a déclaré récemment M. Anatole Leroy-Beaulieu, que la crise russe se prolongerait vingt années ou davantage ? Comme on ne pourrait demander au peuple de l'Empire de renoncer aux libertés qu'il veut conquérir, il serait beaucoup plus simple que le tsarisme fit, de ses constitutions successives, des réalités, et qu'il cessât d'avoir deux politiques : une politique de faits et une politique de mots.

Exploits de Cow boy

On annonce que le fils du président Roosevelt, obligé de se choisir une carrière, aurait décidé de se faire cow-boy.

C'est avouer que ce jeune homme a un penchant marqué pour l'équitation et qu'il ne déteste pas la vie aventureuse. Précisément, au même moment, le *Petit Magazine* nous parle d'une fête hippique vraiment peu banale, d'un concours organisé par les cow-boys, et dont les péripéties font sembler terriblement pâles les petites épreuves « à la papa » qui se disputent au Grand Palais.

« Un stand circulaire immense fut

construit pour contenir vingt mille personnes dont la plupart pouvaient s'asseoir, des stalles d'écurie furent installées. On se mit en quête des chevaux les plus rétifs et les plus vigoureux, ayant la plus mauvaise réputation de sauvagerie afin que le cavalier qui réussirait à les dresser n'en fût que plus considéré.

L'approche du commencement des exhibitions ralluma l'ardeur des discussions, chacun ayant ses préférences, et c'est devant un public houleux et bruyant que les concurrents virent déployer leurs qualités étonnantes d'excellents cavaliers. Il ne fallut pas moins de deux jours pour permettre à chacun des compétiteurs de défendre sa chance. Tous étaient d'une force extraordinaire et firent montre d'une audace inouïe, malgré le soin scrupuleux qui avait présidé au choix des chevaux qu'ils avaient à dompter.

L'un des cow-boys, Martin T. Sowder, de l'Etat de Wyoming, se montra pourtant supérieur à ses camarades, car lui seul parvint à maîtriser une bête dont nombre de concurrents n'avaient pu avoir raison. Là où les autres avaient échoué, Martin T. Sowder triompha, réussissant un exploit qui le fit déclarer champion.

Le cheval, une jambe de devant entravée, fut amené devant lui. D'un bond, Sowder l'enfourcha et les spectateurs purent assister alors à une séance d'équitation comme il est rarement donné d'en voir.

Jamais peut-être un cheval n'offrit une résistance aussi opiniâtre. A peine sur son dos, Sowder eut à supporter toute la gamme des moyens employés par les chevaux sauvages pour se débarrasser de leur cavalier.

Avec une incroyable rapidité, les sauts de mouton succédaient aux ruades et aux mouvements sinueux et violents à la fois, puis, sans s'arrêter, la bête, debout sur ses pattes de derrière, essayait de se renverser sur le dos... De guerre lasse et sentant ses efforts inutiles, le cheval prit alors un galop effréné, se dirigeant à toute allure, tête baissée, sur le grillage qui protégeait les spectateurs. Impassible, Sowder laissait faire sa monture, l'actionnant même. La foule criait, trépignait, craignant un accident funeste, toujours possible. Encore quelques mètres et l'homme et la bête allaient venir s'écraser contre le grillage... Sowder parvint à faire tourner son cheval juste à temps... la galopade reprit dans une autre direction ; mais là encore le cow-boy réussit à éviter l'obstacle. La foule enthousiaste l'accabla et le jury, composé d'hommes de cheval connus et impartiaux, le proclama champion du monde des cow-boys.

Ainsi voilà les prouesses qu'exécutent les centaures parmi lesquels le fils de M. Roosevelt va s'engager. En France, les papas sont très pusillanimes pour pouvoir supporter la pensée que leurs héritiers se trouveraient exposés à tant de fatigues, à tant de mésaventures ! — Et les héritiers, de leur côté, sont beaucoup trop snobs, beaucoup trop amis de leur petit confort et de leurs aises pour avoir un instant l'idée de se lancer dans d'aussi mouvementées existences ? Un petit temps de trot au Bois, le matin, pour couvoyer les jolies sportswomen, c'est bien tout ce qu'il faut.

INFORMATIONS

La Commission du budget

Après une interruption d'environ un mois et demi, la Commission du budget reprend aujourd'hui ses travaux. Plus des deux tiers de ses membres sont présents au début de la séance.

M. Berteaux, qui préside, rappelle qu'au cours des vacances la Commission a eu la douleur de perdre l'un de ses vice-présidents, M. Debussy, député de la Côte-d'Or. Il dit en termes émus quel vide laissera dans le Parlement la disparition de M. Debussy, qui, par sa compétence, sa loyauté,

son désintéressement avait su se faire aimer et apprécier par l'unanimité de ses collègues.

La Commission règle ensuite l'ordre du jour de ses séances ultérieures puis M. Paul Deschanel donne lecture de son rapport sur le budget des affaires étrangères.

M. Deschanel a présenté une série d'observations générales tendant d'une part à établir progressivement une plus grande unité de direction dans l'organisation du ministère et une répartition géographique des services ; d'autre part à exiger que les fonctionnaires de l'administration centrale gagnent leurs grades à l'étranger et que l'avancement ait lieu d'après un tableau. Il exprime aussi le vœu que les titulaires touchent exceptionnellement le traitement affecté à leur fonction.

M. Deschanel indique la nécessité du service. En ce qui concerne les consulats, M. Deschanel demande qu'il soit fait une révision d'ensemble des postes et pour appuyer ces observations, il propose une réduction de vingt mille francs que la commission adopte.

La Commission a réalisé des économies sur les deux chapitres consacrés à la construction d'hôtels d'ambassades à l'étranger soit cinq cent mille francs au chapitre 7 et trois millions au chapitre 8. Le chapitre 9, relatif aux primes d'ancienneté de séjour a été réduit à 30.000 fr.

La Commission siègera demain pour la suite des budgets des dépenses.

Le Convent Maçonique

Les différentes commissions du convent maçonnique se sont réunies lundi matin et soir, au Grand-Orient. C'est seulement jeudi qu'auront lieu les élections des membres du conseil de l'ordre en remplacement des onze membres sortants, qui ne sont pas rééligibles. Ceux-ci sont : MM. Baigne, de Besançon ; Comte, de Paris ; Crescent, de Lyon ; Girod, de Moret-sur-Loire ; Griveaud, de Nantes ; Imbert, de Paris ; Jourde, de Bordeaux ; Massé, de Nevers ; Morin, de Paris ; Pasquier, de Paris ; Rabier, d'Orléans.

Le banquet de clôture du convent aura lieu samedi soir, dans le salon du Grand-Orient.

Les carnets de timbres

M. Louis Barthou, ministre des travaux publics et des postes, vient de signer un arrêté aux termes duquel des carnets de timbres postaux de deux types différents comprenant l'un quarante figurines à 5 centimes, l'autre vingt figurines à 10 centimes, seront mis en vente, à partir du 1^{er} décembre, au prix uniforme de 2 fr. 05.

Notre mitrailleuse

La France militaire annonce qu'un certain nombre des ateliers de la manufacture de Saint-Etienne travaillent à l'établissement d'une mitrailleuse dont serait prochainement pourvue notre infanterie, ainsi qu'en Allemagne. Ce nouvel engin se compose de trois canons en acier, double chrome épais, de 45 millimètres d'alme, et pouvant tirer la balle Lebel. Chaque canon peut tirer jusqu'à 2.100 coups avant d'être assez échauffé pour qu'un autre des deux canons restants ait à le remplacer. L'ensemble, pivotant sur un tube vertical, peut exécuter un tir en éventail qui couvre de balles une étendue considérable de terrain. Six mille de ces mitrailleuses doivent, dit-on, être livrées avant la fin de cette année.

Au Maroc

Les marins de *Galilée* racontent que Mogador a pavé le jour de l'arrivée du croiseur. Tous les officiers du navire furent conviés à un grand banquet. Plusieurs légations de Tanger protestèrent auprès du représentant du gouvernement marocain contre la tentative de Raissouli, de prélever des impôts irréguliers et abusifs sur les cavaliers du maghzen au service aux légations.

Mohamed el Torrès, mis en demeure d'intervenir est très embarrassé.

L'ambassade américaine arrivera à Fez dans dix jours, car elle voyage à petites étapes.

De Casablanca on confirme qu'une émeute de nègres a eu lieu. Pendant plusieurs heures ils poursuivaient tous les Européens en criant : « A mort les chrétiens et les Français ! »

La responsabilité du maghzen dans l'affaire paraît considérable, car Pacha aurait pu immédiatement réprimer le désordre avec ses troupes.

Sisowath remercie la France

Le roi Sisowath a débarqué à Pnom-Penh au milieu des cris enthousiastes des indigènes. Les Européens étaient venus nombreux à l'appontement royal qui, ainsi que l'allée conduisant au palais, avait été tendue de rouge. Les troupes européennes, la troupe royale, la milice et les tirailleurs cambodgiens formaient la haie depuis l'appontement jusqu'au palais.

Le roi Sisowath s'est rendu directement à la salle du trône où il a prononcé un discours dans lequel il a remercié la France du voyage du premier souverain Khmer chez la plus grande nation. Le roi a ajouté qu'il conserverait un souvenir impérissable de son séjour dans la métropole et que le peuple entier montrerait une reconnaissance extrême envers ses protecteurs. De grandes fêtes ont été données en l'honneur du retour du roi.

Faits et gestes de Thérèse Humbert

Thérèse Humbert est allée samedi au ministère de l'intérieur avec Romain Daurignac. Après avoir exprimé ses remerciements pour la décision gracieuse dont elle avait été l'objet, Thérèse Humbert s'est plaint d'un prétendu détournement de lettres commises pendant sa détention, lettres qui auraient pu faciliter la reprise de possession des millions Crawford.

Elle a ensuite demandé une modification en sa faveur des dispositions à l'égard des libérés conditionnels : déclaration de domicile et surveillance de la police.

Thérèse Humbert a fait néanmoins sa déclaration de domicile, en priant de ne pas le divulguer, mais elle ne peut se résigner à résider exclusivement dans le département de la Seine. « Il faut, a-t-elle dit, que je retrouve les Crawford et que je rentre en possession des 100 millions, afin de me disculper aux yeux de mon mari et de ma fille. Pour cela, je suis forcée d'aller en Angleterre où habitent les Crawford, et peut-être en Espagne. Je suis certaine de les retrouver. »

Thérèse Humbert demande donc l'autorisation de quitter la France, accompagnée au besoin par des agents de police. Thérèse Humbert parla pendant plus de trois quarts d'heure de ses millions et des Crawford.

Romain Daurignac intervint peu dans la conversation, se bornant à de courtes interruptions. Thérèse Humbert, qui a reçu l'hospitalité de Romain Daurignac, donne un peu l'impression d'une personne hallucinée.

Elle raconte, par exemple, que pendant sa détention, elle a gagné 280.000 fr., alors que son pécuniaire s'élevait à 280 fr.

Le fonctionnaire du ministère à qui Thérèse Humbert a exposé ses doléances a promis d'en référer à M. Clemenceau. Il lui a cependant déclaré que des recherches allaient être faites à la poste pour les lettres détournées, recherches qui, le soir n'avaient donné aucun résultat.

Quant à l'autorisation de quitter la France, il ne lui a pas dissimulé qu'elle ne pourrait lui être accordée, la loi étant formelle.

Le ministre peut accorder l'autorisation de changer de département de voyager en France : il ne lui est pas permis d'autoriser un libéré à se rendre à l'étranger.

Petites Nouvelles

La Chambre de commerce de Paris a reçu communication de plus de trois mille demandes de dérogations concernant le repos hebdomadaire.

Le poète-chansonnier Emile Goudeau est mort à Paris; ce fut un précurseur de Rodolphe Salis et des chanteurs montmartrois, un des fondateurs des Hydropathes; il contribua à la vogue des cabarets où l'actualité servait à des satires souvent fort originales.

On annonce la mort à l'âge de 68 ans, de M. Arthur Christian, ancien directeur de l'imprimerie Nationale.

CHRONIQUE LOCALE

Autour de la séance

Séance courte, rondement menée, ce qui ne veut pas dire cependant qu'elle n'ait pas offert un intérêt quelconque.

Les Barriens, pour leur part ne peuvent pas s'en plaindre, car l'avenue du Nord a définitivement reçu sa consécration.

De peur que le Conseil Général, parfois oublieux, n'inscrive à son programme des travaux à exécuter en 1907, la construction de l'avenue du Nord, M. le Maire a proposé au Conseil d'accepter que la ville fasse l'avance de la part contributive du département.

Le Conseil municipal a accepté cette proposition, ce qui permettra ainsi de commencer les travaux de construction de l'avenue du Nord.

Les Barriens n'auront donc que quelques mois à attendre pour voir enfin s'ouvrir large, superbe cette fausse avenue dont on parlait depuis 30 ans.

Les questions de l'eau, de l'avenue du Nord, ces deux principales causes des réclamations, des doléances continues et justifiées des habitants du faubourg Labarre vont être solutionnées.

Il y avait longtemps qu'on en parlait, mais n'aurait-on pas pu en parler encore plus longtemps ?

La municipalité actuelle a voulu tenir ses engagements : elle les tient, scrupuleusement.

Qu'elle en soit remerciée.

L. B.

Poids et mesures

Par décision ministérielle, M. Gauthier, vérificateur des poids et mesures à Cahors, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Juliet, vérificateur des poids et mesures à Ancey est nommé en la même qualité à Cahors.

Accident mortel

Le malheureux soldat Fontan du 17^e escadron du train des équipages, dont nous avons relaté le grave accident, est décédé mardi matin à l'hôpital de Cahors.

Fontan n'avait pas repris connaissance depuis le jour de l'accident.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 septembre 1906
Le Conseil Municipal s'est réuni mercredi soir à 8 h. 1/2 sous la présidence de M. Darquier, maire.

Etaient présents :

MM. Darquier, Carlin, Cayrac, Dézes, Cagnac, Ressayier, Teyssonnières, Gayet, Vidal, Fernandès, Arnaudet, Delpont, Vincens, Sastres, Agar, Clary, Orliac, Dulac.

M. Dulac désigné comme secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Avis favorable est donné aux demandes de MM. Miquel et Nicolai comme soutiens de famille.

Le Conseil désigne M. Delpont pour faire partie de la commission chargée de la révision de la liste des électeurs de la Chambre de Commerce.

MM. Dulac et Fernandès sont désignés pour faire partie de la commission chargée de la révision des listes électorales en 1907.

MM. Cayrac, Dézes, Gayet, Delpont et Teyssonnières sont désignés pour faire partie d'une commission chargée d'examiner une demande de divers industriels au sujet de la loi sur le repos hebdomadaire.

M. Plantade adresse au Conseil une lettre par laquelle il fait connaître qu'à la suite de la trombe du 14 août des dégâts ont été occasionnés dans son immeuble par le fait de l'eau qui provenait des cheneaux de l'église St-Urcisse. Les dégâts sont évalués à 500 fr.

Il demande que la ville prenne en charge cette indemnité.

MM. Bris et Dulac déposent le vœu suivant :

Considérant que la passerelle provisoire qui relie le faubourg Cabessut à la ville constitue un grand danger pour les jeunes enfants qui fréquentent les écoles.

Considérant que la population scolaire du faubourg Cabessut est très nombreuse et qu'il y a lieu de s'intéresser à elle en rendant plus faciles les moyens de fréquentation des classes,

Par ces motifs, Les conseillers municipaux soussignés émettent le vœu pour la création d'une école à Cabessut, prient le conseil de renvoyer cette demande à l'examen d'une commission pour statuer au plus-tôt.

Ce vœu est renvoyé à la commission de l'enseignement.

M. le Maire demande au Conseil de vouloir bien l'autoriser à prélever 2000 fr. pour faire exécuter des travaux de réparation aux chemin vicinaux fortement abimés par le cyclone du 14 août.

— Adopté.

M. le Maire dit qu'au sujet de la construction de l'avenue du Nord, le Conseil Général n'a pas encore voté sa part contributive dans la construction; pour éviter tout retard, dans cette construction, le Maire propose au Conseil de décider que la ville fera l'avance de la part du Conseil Général. — Adopté.

M. Dulac demande à M. le Maire si les 2000 francs votés pour être répartis entre les agents qui ont collaboré aux travaux du plan relatif à la construction du Pont ont reçu leur destination.

M. le Maire répond qu'une somme de 800 francs seulement a été répartie, mais qu'il fera les démarches nécessaires pour que cette répartition ait lieu le plus tôt possible.

Une pétition des habitants du quartier Pélégry tendant à ce que des bouches d'eau soient installées dans ce quartier toujours inondé au moment des fortes pluies, est renvoyée à la commission des travaux publics.

M. Dézes, au nom de la commission des finances propose d'accorder les bourses Galdemar aux élèves dont les noms suivent :

Couderc, Cluzel, Palame: bourse de 400 fr.

Artigue: 300 francs.

Carbonel, Conquet: bourse de 250 fr.

Bourse d'externat surveillé: Holzer (150 fr.).

Bourse pour complément d'études à la Faculté de Toulouse: Mandelli, 600 fr.

Le même rapporteur propose de voter la somme de 150 francs en faveur de Mme Bonheure, veuve d'une employée de la ville.

— Adopté.

M. Dulac, propose d'accorder les bourses suivantes pour le Collège de filles aux élèves :

Coursières, Neyrac, la jeune Soulié est classée n° 1, pour une bourse dès qu'une place sera vacante.

Le Conseil rejette une demande de souscription en faveur de l'érection du monument Duclaux à Aurillac.

M. Cagnac, au nom de la commission des Travaux publics propose d'adopter la demande formée par les habitants de Cabessut et tendant à l'élargissement de la rue de la Verrière à la suite de la reconstruction du Pont. — Adopté.

M. Ressayier au nom de la commission des Travaux publics propose au Conseil de voter une somme de 350 fr. pour la restauration d'un hangar à Larzière, hangar où sera remis le corbillard de la commune. — Adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h. 1/2.

Renseignements agricoles

Voici, d'après les rapports fournis par les professeurs départementaux d'agriculture, l'état approximatif des récoltes en 1906.

Froment : surfaces ensemencées : 79 150 hectares; produit en grains : 593.625 hectolitres, pesant 435.995 quintaux.

Méteil: surfaces ensemencées: 1.015 hectares; produit en grains: 8.120 hectolitres, pesant 6.090 quintaux.

Seigle: Surfaces ensemencées: 10.500 hectares; produit en grains: 94.500 hectolitres, pesant 68.985 quintaux.

Statistique

L'Officiel publie une statistique des accidents du travail d'après les ordonnances et les jugements rendus en vertu de l'article 16 de la loi du 9 avril 1898.

Voici le résultat de cette statistique dans le Lot :

Nombres de personnes tuées ou blessées : 5 ;

Cas de mort : 2 ;

Cas d'incapacité partielle : 3.

COUR D'ASSISES DU LOT

Affaire Lacaze — Parricide

(suite)

On a vu dans notre numéro demardi par la lecture de l'acte d'accusation, les charges accablantes qui pesaient sur Lacaze, inculpé de parricide, et malgré toutes les charges accumulées contre lui, on sait avec quelle énergie ce jeune accusé a soutenu son innocence.

Labondance des matières et l'heure du tirage du Journal du Lot nous ont empêchés de donner un compte rendu complet des débats.

Nous reprenons aujourd'hui ce compte rendu à partir de la déposition des témoins.

La salle d'audience est comble; la partie réservée au public, les bancs des témoins, les bancs réservés aux membres du barreau sont occupés par une foule énorme parmi laquelle

de nombreuses dames en toilettes élégantes.

TÉMOINS

Cavalié, gendarme dépose que le 20 avril il fut sur les lieux du crime pour faire la constatation et pour procéder à l'enquête.

Au cours de l'enquête il apprit que Lacaze vivait en mauvaise intelligence avec sa mère. Lacaze interrogé répondit avec embarras aux questions et se troubla, puis le lendemain avoua être l'auteur du crime.

L'accusé prétend n'avoir rien compris à la déposition du gendarme.

M. le docteur Darquier a fait les constatations médicales: la femme Lacaze est morte des suites des coups et non noyée.

Lestrade, cultivateur à Arcambal a été commandé la veille du crime, à 9 heures du soir pour travailler chez Lacaze.

Le matin il y fut: à 9 heures ne voyant pas porter la soupe que devait porter la mère, Lacaze et le témoin rentrèrent à la maison, mais ils ne trouvèrent pas la femme Lacaze.

On se mit à sa recherche et finalement Lestrade aperçut le corps de la mère Lacaze dans les puits.

Le fils appela alors à l'aide et les voisins accoururent; Lacaze s'inquiétait mais ne versait pas beaucoup de larmes.

Lestrade François, 53 ans, cultivateur aux Parrots, n'a pas su que des disputes éclataient souvent entre la mère et le fils.

Lauzié Pierre, cultivateur à Arcambal a été appelé par le fils Lacaze pour venir l'aider à sortir sa mère qui était dans les puits.

Il ne savait pas si l'accusé se disputait avec sa mère.

Mignot François, cultivateur aux Parrots était couché malade lorsqu'il apprit par une voisine que la femme Lacaze était morte noyée.

Le fils venu un instant après cria: « Elle va mieux que ce fut moi qui sois mort que ma mère. »

Le témoin dit que la femme Lacaze ne lavait jamais dans les puits où on l'a trouvée.

Mignot n'était pas en bons rapports avec la femme Lacaze; du reste le fils Lacaze accusa Mignot d'être l'assassin.

Valette Marcelin, domestique à Arcambal a été employé chez Lacaze; il a vu souvent Lacaze se disputer avec sa mère. Lacaze était assez violent.

Lacaze lui aurait dit le jour du crime que le témoin Lestrade valait 1000 fr. pour lui, car du moment qu'il était aux champs avec lui, c'était un alibi suffisant pour écarter tout soupçon contre lui.

Rossignol Antoine 35 ans, cultivateur à Arcambal dit, que le jour des obsèques, le curé lui raconta que la femme Lacaze lui avait déclaré que son fils avait essayé de l'empoisonner 2 fois.

Lacaze dit que ce n'est pas vrai.

A la question qui est posée: accusé vous n'avez rien à ajouter ?

Lacaze déclare qu'il est innocent et qu'il ne comprend pas de quoi on l'accuse.

La femme Rossignol, ménagère aux Causses (Arcambal) a assisté à la découverte du cadavre.

Lacaze se lamentait violemment. Au sujet des disputes entre la mère et le fils, le témoin dit qu'un jour Lacaze battit sa mère.

L'épouse Rossignol a assisté à la découverte du crime; elle dit que la femme Lacaze était très honnête et très estimée; elle se plaignait de son fils avec qui elle se disputait souvent.

Elle raconte que la mère de Lacaze, buvant du café, s'aperçut que le café contenait du laudanum, elle le jeta.

Lacaze aurait tenté deux fois d'empoisonner sa mère.

Le fils Lacaze s'est livré à des voies de fait contre sa mère.

L'épouse Lauzié ménagère à Arcambal, a assisté à la découverte du cadavre; elle raconte divers incidents violents qui se sont passés entre la mère et le fils.

L'audience est suspendue à trois heures.

L'audience est reprise à 3 h. 1/2.

L'abbé Laganne, desservant d'Arcambal dépose. Il a une mission à remplir, dit-il au nom de la victime.

Le 26 mars, la femme Lacaze vint au presbytère le demander; il était absent; la femme Lacaze revint le lendemain vers 1 heure et demie de l'après-midi.

M. le curé s'y trouvait; il la reçut dans sa chambre car, dit-il dans le presbytère d'Arcambal il n'y a pas de salon.

La femme Lacaze lui fit des confidences, au sujet de l'accusé.

Elle lui dit que le malheureux avait tenté de l'empoisonner en lui versant du laudanum dans le café.

Heureusement elle se méfiait: elle ne but pas le liquide.

Pendant deux fois le fils Lacaze aurait tenté d'empoisonner sa mère.

Celle-ci donna au desservant des détails sur ces deux tentatives et elle ajouta même que s'en étant aperçue assez tôt, elle avait porté la cafetière qui contenait le breuvage dans sa

chambre où son fils pénétra par une trappe qui communiquait avec la remise, se saisit de la cafetière, et en jeta le contenu, par peur d'une dénonciation.

La mère Lacaze venait demander au curé d'Arcambal conseil: que devait-elle faire? dénoncer le fait au parquet ?

Le curé l'en dissuada et lui conseilla de communiquer cette affaire à un homme de confiance, à son avocat.

Le curé d'Arcambal ajoute qu'il demanda à la femme Lacaze l'autorisation de mettre par écrit ce qu'elle venait de lui révéler.

Non seulement la femme Lacaze lui donna cette autorisation, mais lui dit: « Monsieur le curé, si quelque chose m'arrive j'ai confiance en vous pour me défendre au cas où je viendrais à disparaître. »

M. le curé se mit aussitôt à écrire les révélations qui venaient de lui être faites, et les mit sous enveloppe.

Lorsqu'il connut le crime et l'accusation qui pesait sur le fils, il communiqua la lettre au juge d'instruction.

Après cette déposition qui produisit une vive émotion, M. le Président demanda à l'accusé: « Lacaze votre mère vous accuse de l'avoir empoisonné? Qu'avez-vous à dire? »

« Il faut que j'explique mon cas » dit Lacaze.

Il vint à Cahors sur l'ordre de sa mère, pour chercher du laudanum afin de préparer une potion calmante pour donner à un bœuf qui était « méchant ».

Le lendemain, il fit chauffer de l'eau dans une marmite et y versa le laudanum.

Le lendemain, dans cette même marmite, la mère fit bouillir de l'eau dont une certaine quantité servit pour le café. Peut-être dans la marmite il resta quelque peu de laudanum; car la marmite ne fut pas nettoyée; mais « qu'on me coupe le cou, dit Lacaze je suis innocent de ce que mon père reproche. »

Le président fait observer à Lacaze que son récit est tout nouveau: à l'instruction, il n'a pas parlé de la sorte; mais soit, les jurés apprécieront, conclut M. le Président.

Marie Lapergue épouse Couderc, est la grand-mère maternelle de l'accusé: c'est une vieille femme de 76 ans, qui s'avance timide, vers la Cour.

Mais dès les premières paroles qu'elle prononce, on sent vite que cette vieille femme n'est pas la bonne grand-mère qui s'appuie sur le petit-fils, au contraire!

Depuis l'âge de 13 ans, dit-elle, le petit (c'est l'accusé) manifestait des intentions malveillantes envers sa mère: il était méchant, brutal, insolent, et même il aurait dit un jour, en parlant de sa grand-mère paternelle: « Si elle n'est pas morte à la St-Antoine, je l'empoisonnerai! »

La femme Lacaze lui dit souvent les craintes que lui inspirait le jeune Elie; elle lui raconta même les deux tentatives d'empoisonnement.

Et elle, la grand-mère essayait de « raisonner » le petit; elle lui disait souvent: « Ah! petit, écoute les bons conseils. »

Il n'a jamais rien écouté, le mauvais sujet! Aussi le malheur est vite arrivé.

Un matin on fut avertir la grand-mère que sa fille avait été trouvée noyée dans les puits. Elle accourut aux Parrots; mais quand elle vit le corps de la malheureuse, étonnée, sans vie, elle s'est écriée: « Oh non, pauvre, tu ne l'es pas noyée! » ses soupçons étaient certains.

Et cependant elle ne croyait pas à l'horrible crime, elle ne voulait pas croire que le petit Elie fut l'auteur du forfait; lui, tuer sa mère qui l'avait élevé, qui l'aimait! « J'avais quatre enfants, s'écrie en pleurant la vieille grand-mère, je n'en ai plus que trois; celle qui manque, c'est la mère de celui-ci; c'est lui qui l'a tué, oh le misérable, oh le mauvais sujet! »

Durant quelques instants, la grand-mère pleure, se lamente; le public est en proie à une très vive émotion.

Eh bien, encore, malgré tout, continue la grand-mère, je ne croyais pas à l'épouvantable crime; mais hélas, il a fallu se rendre à l'évidence.

Le lendemain matin, le parquet arriva et appela Elie; le juge d'instruction était assis devant une table au fond de laquelle se trouvait un gendarme; Elie répondait aux questions qui lui étaient posées.

La grand-mère qui était dans la chambre mortuaire, veillant le corps de la victime, écouta et elle entendit son petit-fils avouer être l'auteur du crime.

A ce moment la grand-mère parle dans le calme le plus parfait et d'une voix qui ne témoigne guère de pitié, elle rapporte ce qu'elle a entendu: elle charge son petit-fils.

M. de Monzie proteste: « On n'a jamais vu, dit-il, une grand-mère déposer avec une telle férocité contre son petit-fils. »

La grand-mère ne se trouble pas, elle affirme qu'elle dit l'exacte vérité.

Le fils interrogé par le président au sujet de ces aveux, répond qu'il est possible que des aveux aient été faits par lui, mais il répond qu'il était dans un

tel état d'abattement, qu'il ne se souvient de rien.

M. de Monzie demande à la grand-mère dans quelles conditions est mort son gendre, le père de l'accusé.

La grand-mère raconte une histoire d'après laquelle des brebis ayant brouillé les pousses de jeunes chèvres truffiers appartenant au père Lacaze, celui-ci furieux voulut tuer les brebis; il en blessa une avec une fourche; mais sa colère avait été tellement violente que la nuit il fut malade: il se leva, courut à la rivière et se noya.

M. de Monzie demande à la grand-mère si Lacaze vivait en bonne intelligence avec sa femme: il paraîtrait que celle-ci reprochait à son mari d'être un fainéant un débâché.

La grand-mère répond affirmativement.

M. de Monzie pose une autre question:

« Dans quelles conditions, la grand-mère elle-même vit-elle avec son mari? Est-ce qu'elle ne vit pas séparée de lui ? »

La grand-mère répond qu'elle est séparée de biens mais qu'elle vit sous le même toit que son mari.

M. de Monzie donne divers détails sur ce genre de vie et notamment il demande à la grand-mère s'il est vrai, ainsi que le bruit en court, que chaque fois qu'elle avait un enfant, elle obligeait son mari à lui verser 300 francs.

« Dieu! dit la grand-mère, comment peut-on savoir cela? Et bien mais, ajouta-t-elle, il fallait bien payer la nourrice! »

L'accusé interrogé déclare que sa grand-mère n'a jamais eu pour lui la moindre affection; elle lui manifestait au contraire une haine profonde.

La grand-mère proteste: « Est-ce que je ne l'ai pas gardé quand tu as été malade, est-ce que je n'ai pas fait ce qu'il fallait pour te soigner? »

Enfin ce témoignage est terminé; ce n'était pas trop tôt.

M. Bras, vétérinaire à Cahors, dépose que le 24 février, la femme Lacaze vint le trouver pour lui demander un remède qui calmât un bœuf « méchant » qu'elle voulait vendre.

M. Bras sachant que ce bœuf était simplement chatouilleux, fit une ordonnance qui contenait 15 grammes de laudanum, il prépara lui-même la potion; mais il n'en mit, pour ne pas tromper l'acheteur du bœuf, que 7 grammes dans la potion.

Celle-ci ne produisit aucun effet; le bœuf ne se vendit pas, car toute la journée sur le champ de foire il fut « méchant ».

La femme Lacaze revint chez M. Bras qui lui fit une ordonnance contenant 30 grammes de laudanum. M. Bras prépara une fois encore la potion mais n'y versa que les 7 grammes de laudanum qui restaient de la fois précédente.

Quant à la fiole de 30 grammes, il la laissa chez lui; la femme Lacaze ne l'emporta pas.

M. Orliac, pharmacien à Cahors, fut prié un jour par la femme Lacaze de vouloir bien examiner un liquide contenu dans une cafetière.

M. Orliac, après examen, reconnut que dans le liquide était du laudanum.

La femme Lacaze alors lui déclara que c'était une tentative d'empoisonnement qu'on avait essayé contre elle; le criminel n'était autre que son fils, qui pour des raisons d'intérêt voulait se débarrasser d'elle.

M. Orliac demanda à la femme si elle veut qu'il écrive à son fils pour le rappeler à des sentiments meilleurs; tout d'abord la femme Lacaze l'autorise, puis se ravissant, lui dit de n'en rien faire. Et l'affaire en resta là.

M. Lafon, pharmacien à Cahors, a délivré à l'accusé, le 25 mars, 40 grammes de laudanum sur ordonnance de M. Bras.

Cette ordonnance était fautive.

M. Surre, directeur du laboratoire de Toulouse a examiné les vêtements et des outils appartenant à l'accusé, afin de savoir s'il y avait des traces de sang.

Cet examen n'a rien prouvé; toutes les recherches ont été infructueuses.

Il n'en a pas été de même pour la recherche du laudanum; les expériences ont été concluantes.

M. Rousseau Léger, agent d'assurances à Cahors, a reçu la visite de la femme Lacaze qui lui demanda à louer une maison à Cabessut.

M. Couderc, instituteur à Arcambal, a eu Elie Lacaze comme élève à l'école publique; il dit que l'accusé était léger, mais assez intelligent.

M. Couderc dépose en outre que le ménage Lacaze ne vivait pas en bonne intelligence; le père Lacaze était continuellement en butte aux vexations de la part de sa femme et de sa belle-mère qui étaient d'une avarice très grande.

Souvent Lacaze s'est plaint à M. Couderc de la vie malheureuse qu'il supportait. Au demeurant, Lacaze n'était pas très intelligent.

Détail Louis, cultivateur au Montat, a été domestique pendant 4 ans chez Lacaze; il déclare que le père était un « dépenseur » et un paresseux, alors que la femme était économe et très laborieuse.

Quant au fils, c'était un mauvais drôle; il insultait la mère, la mordait, la frappait.

M. de Monzie demande au témoin s'il est vrai, ainsi que le bruit en a couru, qu'il y ait eu projets de mariage entre la femme Lacaze et le témoin.

Celui-ci répond que les bruits ont couru, mais qu'ils sont faux.

Boulet Louis, cultivateur à Grézels, a été domestique chez Lacaze.

L'accusé, dit-il, était toujours en dispute avec sa mère; il l'insultait, la battait; souvent il disait que si sa grand-mère paternelle qui vivait aux Parrots n'était pas morte avant la Saint-Antoine, il l'empoisonnerait. La femme Lacaze au contraire, était laborieuse, économe.

Le témoin ajoute qu'un jour Lacaze voulait mettre le feu à la maison.

Lacaze interrogé nie ces faits.

Gibert Jean, cultivateur à Galécie-Bas, dépose que l'accusé était un « fainéant », n'aimait pas à travailler la terre, et brutal, insolent envers sa mère; un jour à la suite d'une discussion, Lacaze aurait jeté à la tête de sa mère une assiette de soupe; la mère aurait été blessée légèrement. Non content de cela, Lacaze aurait également lancé une bouteille contre sa mère qui ne fut pas touchée.

Lacaze interrogé avoue avoir jeté une assiette mais non la bouteille.

Belmon Louis, cultivateur à Aujols, a assisté à des scènes de violence entre la mère et le fils: celui-ci était un brutal. Le témoin a été même frappé par l'accusé.

Imbert Michel, cultivateur, soldat au 23^e d'artillerie à Toulouse, a été domestique chez Lacaze: l'accusé était emporté, brutal envers sa mère comme envers les bestiaux. Il a assisté à des scènes de brutalité. Lacaze renversa un jour sa mère et la battit.

Lacaze nie.

La série des témoins à charge est close.

C'est le tour des témoins à décharge.

minelle ne fut mieux démontrée que dans cette affaire.

Les jurés ont pu s'en rendre compte au cours des débats, à cette heure, ils savent qu'ils ont en présence un jeune homme coupable du plus horrible des forfaits.

Le procureur entre alors dans le récit du crime.

A ce moment, le public pénètre dans la salle; le va et vient, le bruit des conversations, empêchent le procureur de parler.

Le président des assises prie le public de vouloir bien observer le plus grand silence.

Au bout de plusieurs minutes, le tumulte se calme, le procureur reprend son réquisitoire.

Le procureur entre dans les détails du crime: il indique comment Lacaze a essayé de détourner les soupçons, mais trop de précautions avaient été prises par lui: ce luxe de précautions était un stratagème.

Néanmoins, au lendemain de la découverte du crime, on en était réduit à des conjectures au sujet du coupable, mais on était certain que la femme Lacaze avait été tuée.

M. le Procureur en arrive aux aveux de Lacaze, dont il fait un portrait peu flatteur: c'était un méchant, un violent, un grossier garçon.

Les aveux furent formels: tout coup, en prison, on assista à un coup de théâtre: Lacaze revint sur ses aveux il dit qu'il ne savait pas ce qu'il disait le matin de la découverte du cadavre; il était sous le coup d'un profond abattement.

Mais il était trop tard: les charges, les preuves de sa culpabilité s'accumulaient contre lui, et le procureur parle des tentatives d'empoisonnement que Lacaze commit contre sa mère.

Au dehors, la foule pousse des cris, elle veut pénétrer dans la salle d'audience; le procureur s'assied attendant la fin du tumulte qui redouble.

Le Président lève l'audience pour faire établir un service d'ordre.

A 11 heures l'audience est reprise.

M. le Procureur reprend son réquisitoire: il discute la défense de Lacaze au sujet des tentatives d'empoisonnement.

Les explications de Lacaze ne sont pas acceptables.

Le procureur requiert une peine sévère contre l'accusé mais, dit-il, on posera la question de discernement.

« Si, Messieurs les jurés, vous répondez que Lacaze et agissant discernement, ce sera l'acquiescement avec la possibilité seulement pour la Cour de prononcer l'envoi de l'accusé dans une maison de correction jusqu'à 21 ans.

« Voilà quel serait le résultat du verdict. Est-ce là le verdict que vous rendrez? Est-ce là l'expiation qui convient au crime que Lacaze a commis.

« Quand on a commis un crime aussi grave, on ne saurait s'arrêter à cette peine.

« Votre verdict, Messieurs les jurés est souverain, mais vous avez fait le serment de juger sans faiblesse: c'est pourquoi rentrés dans la chambre de vos délibérations, vous n'hésitez pas à rendre un verdict qui permettra à la Cour de prononcer une peine conforme à la gravité du crime commis.

Pendant le réquisitoire Lacaze baissa la tête: par moment il paraît pleurer.

C'est sur l'impression de ce réquisitoire sévère que le défenseur M^e de Monzie prend la parole.

M^e de Monzie aborde ce débat avec angoisse, car il voit comme accusé un jeune homme débile, inconscient que l'accusation présente comme un criminel.

Mais ce qui le rassure, c'est que pour qu'une accusation soit nettement établie, il faut une surabondance de preuves qu'il ne trouve pas dans l'accusation.

M^e de Monzie reprend l'affaire du jour où elle a été connue, c'est-à-dire depuis le jour du crime.

Au premier jour, quels sont les indices qui ont établi le crime?

Il n'y en avait pas et tout d'abord on crut à un suicide.

Les blessures relevées sur le cadavre ne prouvent pas qu'il y a crime.

Les preuves n'existent pas: il y a beaucoup de lacunes dans cette information judiciaire.

Et puis l'expertise chimique pour retrouver du sang sur les vêtements de l'accusé?

L'expert n'a rien trouvé: si, mais il a conclu que c'était du sang de poulet et non d'un être humain.

Le plus fort argument est tombé: qu'y a-t-il qui accable l'accusé?

Le témoignage posthume de la mère? Que faut-il penser du témoignage mélo-dramatique apporté par le curé d'Arcambal?

Que penser de cette histoire du laudanum?

C'est la mère qui a commandé au fils d'aller le prendre, car elle trouvait que la potion donnée par M. Bras n'était pas suffisante pour calmer le bœuf.

Dans cette histoire d'empoisonnement, on est en présence de deux versions? Quelle est la bonne? Est-ce celle de la morte?

M^e de Monzie fait le portrait de cette mère qui avait peur de son fils, alors que celui-ci n'avait que 10 ans, et qui songeait déjà à ce moment au jour où elle pourrait l'émanciper!

Les aveux de l'accusé? Allons donc! Lacaze n'a rien avoué. Sans doute, le lendemain du crime, quand ce malheureux fut conduit, encore sous le coup du malheur qui le frappait, devant le juge d'instruction, il répondit aux questions qui lui étaient posées, et s'il a avoué une culpabilité c'est celle en vérité de n'avoir pas assez aimé sa mère qui ne l'aimait pas, et de n'avoir peut-être pas su empêcher un suicide.

A quel mobile aurait-il obéi? A une question d'intérêt? La propriété lui appartenait; sa mère n'avait rien, et le jour où celle-ci aurait quitté le fils, elle n'aurait eu que les quelques économies qu'elle avait pu amasser.

Or Lacaze allait être émancipé dans quelques jours.

Le mobile du crime se trouverait-il dans le caractère emporté de Lacaze? Ce n'est pas possible.

Ainsi donc, si Lacaze peut être regardé comme un assassin, on se trouve en présence d'un crime qui n'a pas de mobile.

M. de Monzie examine ensuite Lacaze qui est un être faible, inconscient, fils, neveu d'un fou, d'un idiot, qui se sont suicidés.

Il y a sur cet enfant une singulière et mystérieuse hérédité.

On aurait dû procéder à l'examen mental: M^e de Monzie l'a demandé, on l'a refusé.

M^e de Monzie examine les diverses peines qui peuvent être prononcées contre Lacaze. Il demande que le jury veuille prononcer le non discernement de l'accusé. Et dans une émue et éloquente péroraison M^e de Monzie adjure le jury d'avoir pitié du malheureux dégénéré.

Cette magnifique plaidoirie produit une vive impression sur tout l'auditoire.

Les débats sont clos: Le président donne connaissance des questions posées au jury.

Le jury rentre dans la salle des délibérations.

Le verdict

Au bout de 3/4 d'heure, il en revient:

1^o Lacaze est-il coupable d'avoir tenté d'empoisonner sa mère?

Le jury répond: non.

2^o Lacaze est-il coupable d'avoir commis un homicide?

Le jury répond: oui.

3^o Lacaze a-t-il agi sans discernement?

Le jury répond: non.

Le procureur demande que Lacaze soit enfermé dans une maison de correction jusqu'à l'âge de 21 ans.

Le défenseur s'en remet à la Cour.

La Cour se retire pour délibérer: 10 minutes après elle rend son jugement.

Lacaze est condamné à être enfermé dans une maison de correction jusqu'à 21 ans.

L'audience est levée à 2 heures du matin: la session est close.

Ce verdict est accueilli assez différemment dans le public.

Lacaze est joyeux: il serre avec effusion la main de son défenseur, puis d'un pas guilleret, suit les gendarmes qui le ramènent en prison.

AGENCE FOURNIER.

4^e lot: (menuiserie): montant des travaux: 33.968 fr. 53; cautionnement: 1.100 fr.

M. Lafon, de Toulouse, avec 19 fr. 25 0/0 de rabais.

5^e lot: (serrurerie): montant des travaux: 50.328 fr. 25; cautionnement: 1.300 fr.

M. Auzy, de Cahors, avec 13 fr. 50 0/0 de rabais.

6^e lot (peinture et vitrerie) montant des travaux: 13.505 fr. 67; cautionnement: 430 fr. M. Laverne, délégué du Syndicat des peintres de la Bourse du travail de Bordeaux, avec 15 0/0 de rabais.

Le total des travaux à exécuter est de 453 000 fr.

Concert donné par l'Orchestre Symphonique et l'Orphéon

Programme du 23 Septembre 1906

1. Tennis (Marche) E. Boyer (Orchestre)

2. Les Chantres (Chœur) L. de Rillé (Orphéon)

3. Gavotte des Raffinés E. Bagus (Orchestre)

4. Hymne d'amour Lionnet (M. Bonnisse)

5. Coupe du Roi de Thulé Biaz (M. Arnaudet)

6. Moun biel Quercy Lafforgue (Orphéon et Orchestre)

7. Aimer boire et chanter Strauss (valse chantée)

(Orphéon et Orchestre)

De 8 h 3/4 à 9 h 3/4

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier:

Paris, 19 septembre, 1 h. 21 s.

Un démenti

Une dépêche de Rome dément l'interview du Pape et de Merry del Val publiée par un journal parisien.

A Hong-Kong

Une dépêche de Hong-Kong relative au cyclone, annonce que les contre torpilleurs français Fronde et Francisque, furent entraînés vers la côte. 5 hommes de l'équipage de la Fronde manquent; quatre sont grièvement blessés, le Francisque a subi de légères avaries; il pourra être renfloué.

Le commandant Gueydon est arrivé sur les lieux.

Télégrammes reçus aujourd'hui:

Paris, 20 septembre, 1 h. 15 s.

A Grenoble

La matinée a été calme à Grenoble malgré la proclamation de la grève générale.

Le ministre de la marine à Brest

M. Thomson est arrivé à Brest dans la matinée. Il s'est rendu à la Préfecture maritime où il a reçu de nombreuses délégations. Il a remis des médailles d'honneur à cinq ouvriers de l'arsenal. Il assista à l'essai de « La République. » M. Thomson se rendra ce soir à Douarnenez.

En Espagne

Une dépêche de Madrid dément qu'il y ait des dissentiments entre divers ministres.

A St-Domingue

Une dépêche de St-Domingue signale la gravité de la situation. La révolution est sur le point d'éclater.

AGENCE FOURNIER.

Concours d'admission aux écoles normales:

Définitivement reçus: 5

Admissibles: 3

Résultat des derniers concours:

Lagard (Marc) de Touzac, définitivement reçu à l'école Normale d'instituteurs de Cahors

Constant Paul de Castelfranc, 3^e admissible à l'école Normale d'instituteurs de Montauban.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à M. Gipoulou directeur de l'école.

Ste-Alauxie

Contributions indirectes. — Par arrêté, M. Lasvènes est nommé préparateur des contributions indirectes dans le département du Nord. Félicitations.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Repos hebdomadaire. — A l'instar d'autres magasins, les quincailliers et marchands de fer de notre ville ont décidé qu'à partir de dimanche 23 courant leurs magasins seraient fermés le dimanche à partir de midi.

Assier

Nous recevons la lettre suivante:

Monsieur le Directeur du « Journal du Lot »,

Je vous prie de vouloir bien insérer dans votre prochain numéro la réponse suivante aux attaques injustifiées qui ont paru dans votre journal du 9 septembre dernier, au sujet de la nomination du piéton municipal pour le transport des dépêches.

« Votre correspondant dit: « que M. le Maire s'obstine à vouloir faire nommer un candidat qu'il sait être inacceptable par la Direction des postes, puisque ce candidat a déjà été intérimaire au bureau d'Assier et que l'administration pour des raisons d'elle connues et que nous n'avons pas à apprécier a cru devoir se priver de ses services? d'autant plus que suis le seul candidat qui ne puisse être nommé. »

Je compte M. le Directeur sur votre loyauté pour me renseigner à ce sujet ainsi que vos lecteurs pour qui je suis inacceptable et le seul candidat qui ne puisse être nommé.

Ce que je tiens à affirmer, c'est que le temps que j'ai fait l'intérim à Assier je ne me suis pas vu adresser un seul reproche par mes chefs. J'en fournirai d'ailleurs les preuves quand il vous plaira.

« Veuillez agréer l'assurance de mes meilleurs sentiments. »

J. ARMAND, boulanger.

Assier, le 19 septembre 1906.

Saint Céré

Ecole primaire supérieure de jeunes filles. — Les succès obtenus par cette école au cours des trois dernières années scolaires se décomposent ainsi:

1^o Bourses d'enseignement primaire supérieur, 7; 2^o certificat d'études primaires, 40; 3^o brevet élémentaire, 59; 4^o école normale, 23; 5^o certificat d'études primaires supérieures, 22; 6^o brevet supérieur, 30. Total, 181.

Ces résultats inspirent confiance aux familles et font honneur au personnel de cet établissement.

Carmaux (Tarn), 30 juin 1906. Les malaises dont je souffrais depuis longtemps, maux de tête, insomnie, manque d'appétit, ont disparu depuis que je prends vos excellents Pileus Suisses. Je ne suis plus arrêté maintenant dans mon travail. Etienne COSTES (sig. lég.).

Sté Hertzog, 28, rue Grammont Paris.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Pour les planteurs de tabac. — Dans une séance de la session d'août, le conseil général avait chargé les représentants du Lot de faire une démarche auprès du ministre de l'Agriculture dans le but d'obtenir un important secours en faveur des planteurs de tabac, dont les récoltes ont été détruites; à cet effet, une lettre portant la signature des députés et sénateurs avait été adressée au ministre et voici la réponse que vient de recevoir M. L.-J. Malvy, député de l'arrondissement de Gourdon:

« Monsieur le député et cher collègue,

« Vous avez bien voulu appeler mon attention sur une demande formée par la caisse d'assurances mutuelles des planteurs de tabac du Lot, à Cahors, en vue d'obtenir une subvention sur les fonds de mon département.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai invité M. le préfet du Lot à compléter sur certains points essentiels le dossier de cette demande. Dès que les renseignements qui me font actuellement défaut me seront parvenus, je m'empresserai de prendre une décision dont je ne manquerai pas de vous donner avis, et vous pouvez être assuré, monsieur le député et cher collègue, que je ne perdrai pas de vue, à ce moment, l'intérêt que vous portez à la Société des planteurs de tabac du Lot.

« Veuillez agréer, monsieur le député et cher collègue, l'assurance de ma haute considération. — Le ministre de l'Agriculture signé, Ruau. »

Nous comptons qu'en cette malheureuse circonstance le gouvernement de la République viendra largement en aide aux malheureux cultivateurs si gravement éprouvés.

Arrestation. — Ces jours-ci, la gendarmerie de Payrac a arrêté le nommé Victor Tournié, âgé de 51 ans, né à Izeaux (Lozère), sans domicile fixe, pris en flagrant délit de mendicité et vagabondage.

Conduit sous escorte à Gourdon, Tournié a été écroué à la prison de cette ville après avoir subi un interrogatoire sommaire devant M. le procureur de la République.

ACCOUCHEMENT



Mme Ponchant

Et si, souffrant comme Madame Ponchant, vous voulez vous bien porter et avoir de beaux enfants, vous connaissez le remède;

L'EMULSION SCOTT

dont la formule et la préparation sont parfaites. Exigez toujours bien le flacon avec la marque: « le Pêcheur et la morue ». Prix unique en toutes pharmacies: 4 Fr. 50 le flacon, 2 Fr. 50 le demi. Rendez-vous compte de son agréable saveur et de sa grande digestibilité en commençant d'abord par un simple échantillon que nous vous enverrons franco contre 0.50 timbres adressés à L'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, PARIS.

Souillac

Concert. — Le concert donné dimanche, au bénéfice de la Caisse de la fête locale, a été très réussi, et c'est devant une salle comble que s'est déroulé le programme qui nous a fourni l'occasion d'applaudir nos jeunes amateurs qui se sont prêtés de si bonne grâce à l'organisation de cette soirée.

Au total, aimable représentation, pleine d'entrain et de bonne humeur.

Ce n'est pas que nous ayons trouvé tout parfait, nous ne nous y attendions pas.

De ci de là quelques flottements dus au manque de préparation, un temps insuffisant ayant été consacré à l'organisation de ce concert. La quête a été faite par Mmes Marguerite Laugier et Marthe Delmas, qu'accompagnaient MM. Fernand Bizac et Joseph Tronche.

Ajoutons, pour terminer, que les entrées de faveur avaient été suspendues pour la presse.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Obsèques civiles

Mercredi soir à 5 heures le Groupe de Libre Pensée, l'Emancipation de Fumel-Monsempron accompagnait à sa dernière demeure un de ses membres.

Modeste travailleur, Vergnères Auguste qu'une terrible maladie mûrit depuis quelque temps déjà était admis d'urgence à l'hospice de Fumel; quoique le sachant sérieusement malade, ses nombreux amis étaient loin de croire que le dénouement fatal fût si proche, aussi quand mardi matin un envoyé de l'hospice est venu au chantier apprendre la nouvelle, ce fut un moment de stupeur générale parmi ses camarades de travail.

Le défunt quoique âgé n'était pas réfractaire à toutes les œuvres sociales qui se créaient à Fumel; c'était un républicain sincère et un libre-penseur convaincu, aussi ses nombreux amis aient-ils tenu à apporter un dernier témoignage de gratitude à leur collègue disparu en venant en grand nombre grossir les rangs de notre jeune société de Libre Pensée.

Trois magnifiques couronnes étaient offertes par ses camarades du groupe de Libre Pensée, par la Chambre syndicale et par ses collègues d'atelier.

Avant que la terre referme la tombe de cet homme de bien, le citoyen Léon Auzelles, vice-président du groupe a en quelques mots bien sentis retracé la vie du défunt, toute pleine de dévouement et d'abnégation.

UNE FILLE UNIQUE SAUVÉE

Lettre intéressante de Bordeaux. — Guérison remarquable d'une jeune fille grâce à la Tisane américaine des Shakers.

M. J. Prunier, propriétaire de l'Hôtel-Restaurant de la Terrasse, situé rue St-Vincent de Paul, près de la gare St-Jean, est bien connu à Bordeaux. Marié et père d'une fille unique, lui et sa femme lui sont fortement attachés, d'autant plus qu'elle était dans son enfance très malade et délicate et que maintenant ils lui ont fait regagner la santé et les forces. Sa faiblesse était due à sa croissance trop rapide entre l'âge de sept et de seize ans, ce qui la rendit anémique. Elle avait aussi l'estomac délabré et était en proie à des insomnies. Voici ce que dit M. Prunier dans une lettre écrite au mois de janvier 1906 à M. Oscar Fanyau, pharmacien à Lille:

« J'avais fait l'essai de plusieurs remèdes et j'avais envoyée passer quelque temps à la campagne, mais cela n'avait rien fait. Enfin, sur le conseil d'un médecin, elle fit usage de la Tisane américaine des Shakers, et je puis vous affirmer que, dès les premières doses, elle ressentit un grand soulagement. Elle en prit quatre flacons en tout, et cette quantité suffit pour la rendre complètement à la santé; actuellement elle se porte comme un charme. Je vous autorise avec plaisir à faire tel usage que vous voudrez de cette attestation, et je vous prie d'agréer mes plus sincères remerciements. Dès l'âge de sept ans, ma fille avait été toujours malade, aussi pouvez-vous vous figurer la joie que nous éprouvons en la voyant maintenant bien portante! »

Bibliographie

ADONNEZ-VOUS à SELECTA

Le plus beau Journal du Monde, le plus Grand et le plus Luxueux de tous les illustrés... 25.000 Fr. de PRIMES

La Vie Heureuse

On répète constamment que les femmes ne lisent plus; prenez leur revue préférée: vous y lirez une nouvelle de P. et V. Marguerite, une causerie de Franc-Nohain...

Abonnements: Paris et Départements, 7 fr.; Etranger, 9 fr. — Le N°, 50 centimes.

Chemin de fer d'Orléans

Nouvelles cartes individuelles et de famille donnant droit à la déviance de billets à demi-tarif. La Compagnie d'Orléans vient d'apporter une utile amélioration au système des cartes à demi-tarif...

Cette Compagnie, en effet, délivre, à dater du 16 août 1906, des cartes individuelles et de famille, valables 6 mois et 1 an, et donnant le droit de circuler à demi-tarif sur une fraction du réseau...

Par suite de conventions spéciales avec des Agences de Paris, je puis fournir aux personnes désirant acheter une voiture automobile, une liste mentionnant les occasions les plus avantageuses pour toutes les marques.

Secrétaire de Rédaction

très au courant des divers services du reportage et de téléphonie, actuellement attaché à un grand quotidien républicain de province, désire, pour raisons de convenances personnelles, changer de résidence et trouver situation identique dans une ville importante. Huit ans de Presse, excellentes références.

S'adresser à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris, aux initiales R. F.

CENTRAL-GARAGE R. WILCKEN

Voitures d'occasion disponibles. Voiture MORS, 16 HP, 4 cyl. All. Magnéto. 4 vit. Tonn. dév. 5 pl. dans glaces. Rem à neuf. Voiture RICHARD-BRASIER, 12 HP, 2 cyl. Magnéto. Tonn. dév. 4 pl. dans et glaces.

Par suite de conventions spéciales avec des Agences de Paris, je puis fournir aux personnes désirant acheter une voiture automobile, une liste mentionnant les occasions les plus avantageuses pour toutes les marques.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

Suivant jugement en date du 31 août 1906, le tribunal a déclaré le sieur Antoine BOUCHUT, marchand de confection demeurant à Cahors, en état de liquidation judiciaire.

En exécution des dispositions de l'article 462, § 2 du Code de Commerce, les créanciers de cette liquidation sont invités à se rendre vendredi 23 septembre 1906, à 2 heures du soir, au Palais de Justice de Cahors, salle d'audience du Tribunal de Commerce, pour être consultés sur la composition de l'état des créanciers présumés et donner leur avis sur la nomination du liquidateur définitif et celle de contrôleurs.

Le Greffier en chef, Barthélemy LACOSTE

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris. Lauréat de l'Ecole Dentaire de France. Successeur de BAKER 75, Boulevard Gambetta

VOULEZ-VOUS SAUVER VOS VOILAILLES? EMPLOYEZ

PÊLIXIR AVIOPHILE. Prix du flacon... 1 fr. 50. Envoi franco gare contre un mandat de 2 fr. 10 adressé à M. SOULIER, médecin-vétérinaire à Catus.

BOURGNI DENTISTE

9 - RUE DU LYCÉE - 9. SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée. Tous les travaux sont garantis sur facture. Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs.

GRANDE BAISSE DE PRIX. Demandez partout les Lectures de la Semaine, 15 c. le numéro.

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS. DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h. 69, BOULEVARD GAMBETTA. EN FACE LE CAFÉ TIVOLI. M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS. IL GARANTIT SON TRAVAIL. ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Grande Pharmacie

DE LA CROIX-ROUGE. BOULEVARD GAMBETTA. EN FACE LE THÉÂTRE CAHORS

LA MIEUX APPROVISIONNÉE DE LA RÉGION

PRIX LES PLUS RÉDUITS. PHARMACIE SPÉCIALE pour la préparation des ordonnances. Médicaments de premier choix.

Rournisseurs: POULENG, DAUSSE, KNORR, BAYER, etc. DIRECTEUR: Paul GARNAL. Pharmacien de 1^{re} classe. Diplômé de l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Paris.

HUILLE de FOIE de MORUE de NORVÈGE

Vins de QUINQUINA, KOLA, COCA titrés. Objets de PANSEMENTS & d'HYGIÈNE. BANDAGES - BAS A VARICES. DOUCHES D'ESMARCK, etc., etc.

Remises importantes à tous les Fonctionnaires. (A suivre) Le propriétaire gérant: A. COUESLANT.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 86

UN MENAGE DE GARÇON

par H. DE BALZAC

Voilà ! Ma grand-mère aimait la lelerie ! Le père Rouget aimait la gaudriole, et Lolotte l'a tué ! Madame Bridau, pauvre femme ! aimait Philippe, elle a péri par lui !... Le vice ! le vice ! mes amis !... Savez-vous ce qu'est le vice ? c'est le Bonheur de la mort !

— Tu mourras donc d'une plaisanterie dit en souriant Desroches à Bixiou.

A partir du quatrième étage, les jeunes gens montèrent un de ces escaliers droits qui ressemblent à des échelles, et par lesquels on grimpe à certaines mansardes dans les maisons de Paris. Quoique Joseph, qui avait vu Flore si belle, s'attendit à quelque affreux contraste, il ne pouvait pas imaginer le hideux spectacle qui s'offrit à ses yeux d'artiste. Sous l'angle égu d'une mansarde, sans papier de tenture, sur un lit de sangie dont le matelas était rempli de bourre, deux matelas était rempli de bourre, deux matelas était rempli de bourre, deux matelas était rempli de bourre.

— Elle peut encore pleurer ! dit Bixiou. Voilà un spectacle un peu drôle : des larmes sortant d'un jeu de domino ! Ça nous explique le miracle de Moïse. — Est-elle assez desséchée !... dit Joseph.

et maigre comme l'est une étiqne deux heures avant sa mort. Ce cadavre infect avait une méchante rouennerie à carreaux sur sa tête dépoillée de cheveux. Le tour des yeux cavés était rouge et les paupières étaient comme des pellicules d'oeuf. Quant à ce corps jadis si ravissant, il n'en restait qu'une ignoble ostéologie. A l'aspect des visiteurs, Flore serra sur sa poitrine un lambeau de mousseline qui avait dû être un petit rideau de croisée, car il était bordé de rouille par le fer de la tringie. Les jeunes gens virent pour tout mobilier deux chaises, une méchante commode sur laquelle une chandelle était fichée dans une pomme de terre, des plats épars sur le carreau, et un fourneau de terre dans le coin d'une cheminée sans feu. Bixiou remarqua le reste du cahier de papier acheté chez l'épicier pour écrire la lettre que les deux femmes avaient sans doute ruminée en commun. Le mot dégoûtant ne serait que le mot positif dont le superlatif n'existe pas et avec lequel il faudrait exprimer l'impression causée par cette misère. Quand la moribonde aperçut Joseph, deux grosses larmes roulerent sur ses joues.

— Au feu du repentir, dit Flore. Eh ! je ne peux pas avoir de prêtre, je n'ai rien, pas même un crucifix pour voir l'image de Dieu !... Ah ! monsieur, s'écria-t-elle en levant ses bras qui ressemblaient à deux morceaux de bois sculptés, je suis bien coupable, mais Dieu n'a jamais puni personne comme je le suis !... Philippe a tué Max qui m'avait conseillé des choses horribles, et il me tue aussi. Dieu se sert de lui comme d'un fléau !... Conduisez-vous bien, car nous avons tous notre Philippe.

— Laissez-moi seul avec elle, dit B'anchon, que je sache si la maladie est guérissable.

— Si on la guérissait, Philippe Bridau crèverait de rage, dit Desroches ; aussi vais-je faire constater l'état dans lequel se trouve sa femme ; il ne l'a pas fait condamner comme adultère, elle joint de tous ses droits d'épouse ; il aura le candale d'un procès. Nous allons d'abord faire transporter madame la comtesse dans la maison de santé du docteur Dubois, rue du Faubourg-Saint-Denis ; elle y sera soignée avec luxe. Puis, je vais assigner le comte en réintégration du domicile conjugal.

— Bravo, Desroches ! s'écria Bixiou. Quel plaisir d'inventer du bien qui fera tant de mal.

Dix minutes après, Bianchon descendit et dit à ses deux amis :

— Je cours chez Desplein, il peut sauver cette femme par une opération. Ah ! il va bien la faire soigner, car l'abus des liqueurs a développé chez elle une magnifique maladie qu'on croyait perdue. — Farceur de médecin, va ! Est-ce qu'il n'y a qu'une maladie, demanda Bixiou. Mais Bianchon était déjà dans la cour, tant il avait hâte d'annoncer à Desplein cette grande nouvelle. Deux heures après, la malheureuse belle-sœur de Joseph fut conduite dans l'hospice décent créé par le docteur Dubois, et qui fut, plus tard, acheté par la ville de Paris. Trois semaines après, la Gazette des hôpitaux contenait le récit d'une des plus audacieuses tentatives de la chirurgie moderne sur une malade désignée par les initiales F.B. Le sujet succomba, bien plus à cause de l'état de faiblesse qu'il avait mis la misère que par les suites de l'opération. Aussitôt, le colonel comte de Brambourg alla voir le comte de Soulanges, en grand deuil, et l'instruisit de la perte douloureuse qu'il venait de faire. On se dit à l'oreille, dans le grand monde, que le comte de Soulanges mariât sa fille à un parvenu de grand mérite qui devait être nommé maréchal de camp et colonel d'un régiment de la garde royale. Le Marsey donna cette nouvelle à Rastignac qui en causa dans un souper au Rocher de Cancale où se trouvait Bixiou.

— Cela ne se fera pas ! se dit en lui-même le spirituel artiste. Si, parmi les amis que Philippe méconnaît, quelques-uns, comme Giroudeau, ne pouvaient se venger, il avait eu la maladresse de blesser Bixiou, qui, grâce à son esprit, était reçu partout, et qui ne pardonnait guère. En plein Rocher de Cancale, devant des gens sérieux qui soupait, Philippe avait dit à Bixiou qui lui demandait à venir à l'hôtel de Brambourg : — Tu viendras chez moi quand tu seras ministre !... — Faut-il me faire protestant pour aller chez toi ! répondit Bixiou en badinant ; mais il se dit à lui-même : — Si tu es un Goliath, j'ai ma fronde et je ne manque pas de cailloux. Le lendemain, le mystificateurs habillés chez un acteur de ses amis et fut métamorphose, par la toute-puissance du costume, en un prêtre à lunettes vertes qui se serait secularisé ; puis il prit un remède et se fit conduire à l'hôtel de Soulanges. Bixiou, traité de farceur par Philippe, voulait lui jouer une farce. Admis par monsieur de Soulanges, sur son instance à vouloir parler d'une affaire grave, Bixiou joua le personnage d'un homme vénérable chargé de secrets importants.

— Faut-il me faire protestant pour aller chez toi ! répondit Bixiou en badinant ; mais il se dit à lui-même : — Si tu es un Goliath, j'ai ma fronde et je ne manque pas de cailloux.

Le lendemain, le mystificateurs habillés chez un acteur de ses amis et fut métamorphose, par la toute-puissance du costume, en un prêtre à lunettes vertes qui se serait secularisé ; puis il prit un remède et se fit conduire à l'hôtel de Soulanges. Bixiou, traité de farceur par Philippe, voulait lui jouer une farce. Admis par monsieur de Soulanges, sur son instance à vouloir parler d'une affaire grave, Bixiou joua le personnage d'un homme vénérable chargé de secrets importants.

Le lendemain, le mystificateurs habillés chez un acteur de ses amis et fut métamorphose, par la toute-puissance du costume, en un prêtre à lunettes vertes qui se serait secularisé ; puis il prit un remède et se fit conduire à l'hôtel de Soulanges. Bixiou, traité de farceur par Philippe, voulait lui jouer une farce. Admis par monsieur de Soulanges, sur son instance à vouloir parler d'une affaire grave, Bixiou joua le personnage d'un homme vénérable chargé de secrets importants.

Le lendemain, le mystificateurs habillés chez un acteur de ses amis et fut métamorphose, par la toute-puissance du costume, en un prêtre à lunettes vertes qui se serait secularisé ; puis il prit un remède et se fit conduire à l'hôtel de Soulanges. Bixiou, traité de farceur par Philippe, voulait lui jouer une farce. Admis par monsieur de Soulanges, sur son instance à vouloir parler d'une affaire grave, Bixiou joua le personnage d'un homme vénérable chargé de secrets importants.

Le lendemain, le mystificateurs habillés chez un acteur de ses amis et fut métamorphose, par la toute-puissance du costume, en un prêtre à lunettes vertes qui se serait secularisé ; puis il prit un remède et se fit conduire à l'hôtel de Soulanges. Bixiou, traité de farceur par Philippe, voulait lui jouer une farce. Admis par monsieur de Soulanges, sur son instance à vouloir parler d'une affaire grave, Bixiou joua le personnage d'un homme vénérable chargé de secrets importants.

Le lendemain, le mystificateurs habillés chez un acteur de ses amis et fut métamorphose, par la toute-puissance du costume, en un prêtre à lunettes vertes qui se serait secularisé ; puis il prit un remède et se fit conduire à l'hôtel de Soulanges. Bixiou, traité de farceur par Philippe, voulait lui jouer une farce. Admis par monsieur de Soulanges, sur son instance à vouloir parler d'une affaire grave, Bixiou joua le personnage d'un homme vénérable chargé de secrets importants.

(SERVICE D'ETE 1906)

Table of train schedules for the 1906 summer service. It includes routes from Paris to Toulouse via Cahors, from Toulouse to Paris via Cahors, from Cahors to Libos, from Libos to Cahors, from Cahors to Capdenac, from Capdenac to Cahors, from Paris to Brive, Capdenac and Toulouse, from Brive, Capdenac and Toulouse to Paris, from Sarlat to Gourdon, and from Gourdon to Sarlat. The table lists departure and arrival times for various train classes (Direct, Express, Omnibus, Rapide) and includes specific notes for certain routes.